

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

LES CONDUCTEURS ALCOOLISÉS RESPONSABLES PRESUMÉS D'UN ACCIDENT MORTEL



Table des matières

CRITERE DE L'ETUDE	1
ANALYSE.....	1
1 BILAN ACCIDENTALITE	1
2 INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX	2
2.1 REPARTITION COMMUNALE DES ACCIDENTS MORTELS ET DE LEURS CONSEQUENCES HUMAINES.....	2
2.2 REPARTITION TEMPORELLE DES ACCIDENTS EN NOMBRE.....	3
2.2.1 Selon le jour	3
2.2.2 Selon le mois	3
2.3 REPARTITION DES ACCIDENTS SELON LA LUMINOSITE EN NOMBRE	4
2.4 REPARTITION DES ACCIDENTS SELON LE RESEAU ROUTIER EN NOMBRE	4
2.5 REPARTITION DES ACCIDENTS EN/HORS INTERSECTION EN NOMBRE	4
2.6 REPARTITION DES ACCIDENTS EN/HORS AGGLOMERATION EN NOMBRE	4
2.7 TYPE DE CONFLITS	4
3 PROFIL DU CONDUCTEUR ALCOOLISÉ RESPONSABLE PRESUME DE L'ACCIDENT MORTEL.....	5
3.1 REPARTITION DES CARP SELON LE SEXE.....	5
3.2 LA SITUATION DU PERMIS DE CONDUIRE DU CARP.....	5
3.3 REPARTITION DES CARP SELON LEUR AGE.....	5
3.4 REPARTITION SELON LE TAUX D'ALCOOL.....	6
3.5 LA CONDUITE SOUS DOUBLE INFLUENCE.....	6
4 SYNTHÈSE	7

Lexique

ACCR: Accident corporel de la circulation routière

AMCR: Accident mortel de la circulation routière

VC : voie communale

VE : Voie express

RP : Route provinciale

RT : Route territoriale

CARP : conducteur alcoolisé responsable présumé

FICHE**THEMATIQUE**

« SITUATION DES
CARP DANS LES
ACCIDENTS »

DATE DE PARUTION :

JUIN 2022

DEFINITIONS :**Accident corporel :**

Accident survenu sur une voie ouverte à la circulation publique, impliquant au moins un véhicule, ayant eu pour conséquence humaine au moins une victime et ayant fait l'objet d'un procès-verbal des forces de l'ordre.

Tué

Victime décédée sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.

Blessé

Victime admise dans un hôpital plus de 24heures (BH) ou ayant fait l'objet de soins médicaux, non hospitalisée ou admise comme patiente à l'hôpital moins de 24 heures (BNH).

OBSERVATOIRE DE**LA SECURITE****ROUTIERE**

SERVICE DE LA SECURITE
ET DE LA CIRCULATION
ROUTIERES

**CRITERE DE L'ETUDE**

L'étude porte sur les accidents mortels survenus en Nouvelle-Calédonie pendant la période 2017-2021 dans lesquels le responsable présumé est un conducteur alcoolisé.

ANALYSE**1 Bilan accidentalité**

Bilan accidentalité	Accidents corporels	Dont mortels	Tués	Blessés
Situation globale	1551	201	246	2224
Accidents impliquant au moins un CARP	507	95	115	859

CARP : Conducteur Alcoolisé Responsable Présumé d'un accident de la circulation routière.

Durant la période d'étude, 507 accidents corporels dont 95 mortels ont été provoqués par un conducteur alcoolisé, soit :

- 32,7 % des accidents corporels et 47,3% des accidents mortels.

Ces pourcentages s'élèvent à 36,3% pour les accidents corporels et 57,6% pour les accidents mortels lorsque qu'ils sont établis sur la base des cas pour lesquels toutes les données sont connues.

Ces 507 accidents ont induit 974 victimes : 115 tués et 859 blessés, soit 46,7% des tués et 38,6% des blessés.

2 Indicateurs environnementaux

2.1 Répartition communale des accidents mortels et de leurs conséquences humaines

Répartition par commune	Accidents mortels	Tués	Blessés
Bouloupari	8	9	12
Bourail	5	9	10
Canala	4	6	4
Dumbéa	9	10	7
Hienghène	2	2	4
Houailou	4	5	4
Ile des Pins	2	2	2
Kaala-Gomen	3	3	3
Koné	4	4	0
Koumac	3	4	2
La Foa	1	1	3
Lifou	3	3	0
Maré	2	2	3
Moindou	1	2	1
Mont-Dore	7	10	10
Nouméa	7	7	4
Ouvéa	2	2	7
Ouvéa	1	1	0
Païta	8	10	3
Poindimié	5	7	12
Ponérihouen	1	1	4
Pouembout	2	2	1
Poum	1	3	4
Thio	2	2	0
Touho	4	4	6
Voh	3	3	3
Yaté	1	1	2

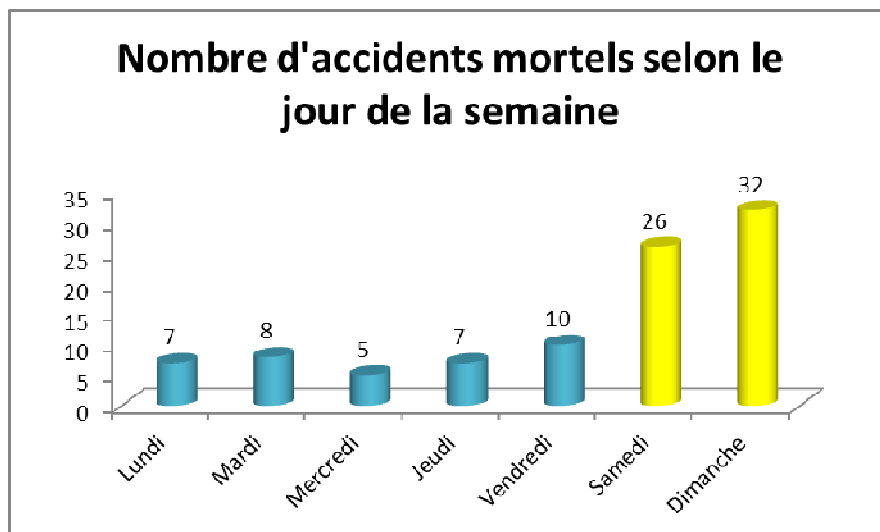
Par rapport à la répartition démographique de la Nouvelle-Calédonie, on observe une situation hétérogène entre les zones géographiques :

- 32,6% des AMCR dans le Grand Nouméa (Dumbéa, Mont-Dore, Nouméa et Païta) pour 67,2% de la population;
- 40% des AMCR en province Nord pour 18,4% de la population. Les communes les plus touchées sont Canala, Koné, Poindimié, Houailou et Touho où sont survenus 22% des accidents mortels.

(Source : recensement de la population en Nouvelle-Calédonie 2019, INSEE-ISEE NC).

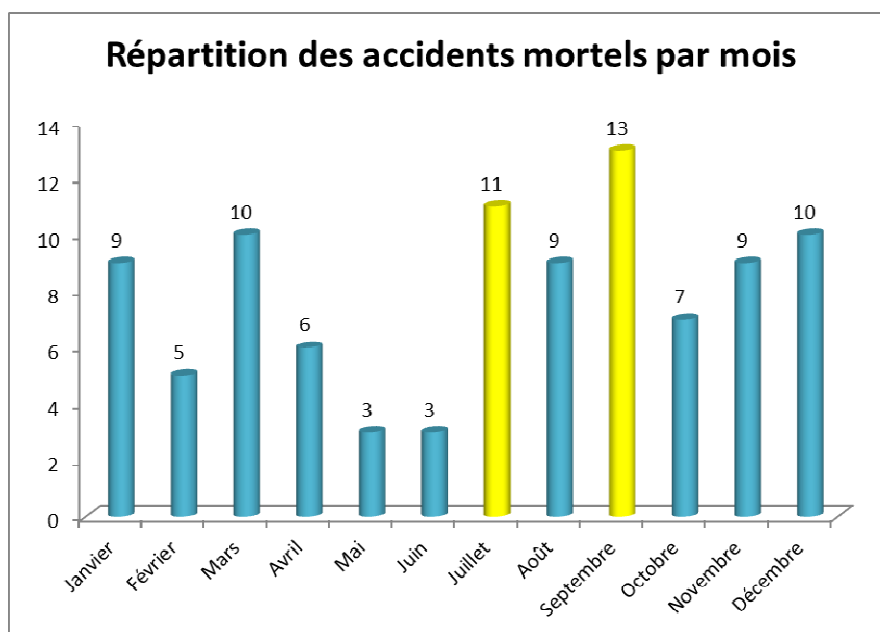
2.2 Répartition temporelle des accidents en nombre

2.2.1 Selon le jour



- 61% des accidents mortels ont eu lieu le **week-end (Samedi/Dimanche)**.

2.2.2 Selon le mois



- On observe que le 2^{ème} trimestre de l'année est moins accidentogène sans variable explicative particulière.

2.3 Répartition des accidents selon la luminosité en nombre

Répartition par luminosité	Plein jour	Aube ou crépuscule	Nuit
Accidents mortels	32	8	55

- Plus de la moitié des accidents mortels ont lieu de nuit.

2.4 Répartition des accidents selon le réseau routier en nombre

Répartition par type de réseau	Accidents mortels
Route territoriale	34
Route provinciale	26
Voie communale	33
Autres	2
Total	95

2.5 Répartition des accidents en/hors intersection en nombre

Répartition selon l'intersection	En intersection	Hors intersection
Accidents mortels	13	82

86,3% des accidents mortels ont lieu hors intersection.

2.6 Répartition des accidents en/hors agglomération en nombre

Répartition selon l'agglomération	En agglomération	Hors agglomération
Accidents mortels	20	75

78,9% des accidents mortels ont lieu hors agglomération.

2.7 Type de conflits

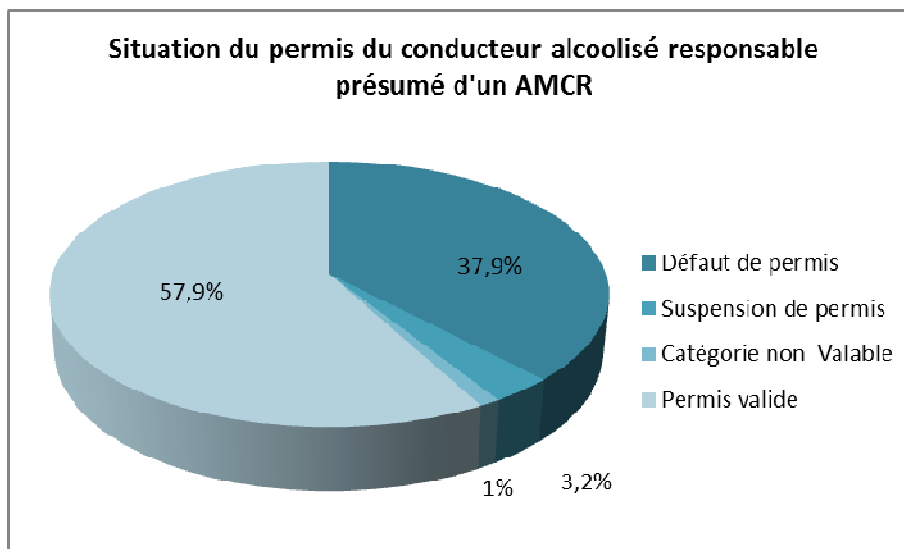
Plus de 7 accidents sur 10 se sont produits avec un véhicule seul.

3 Profil du conducteur alcoolisé responsable présumé de l'accident mortel

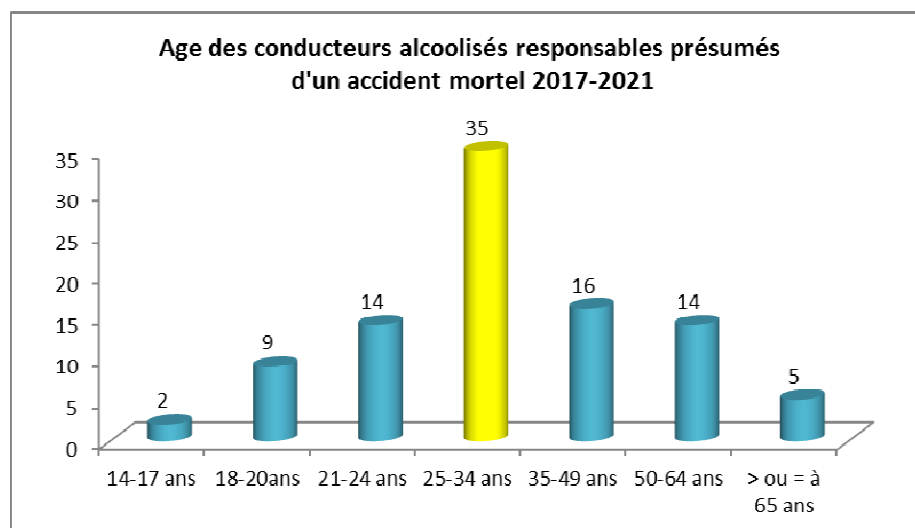
3.1 Répartition des CARP selon le sexe

Dans plus de 9 cas sur 10, c'est un homme (95,8%).

3.2 La situation du permis de conduire du CARP.



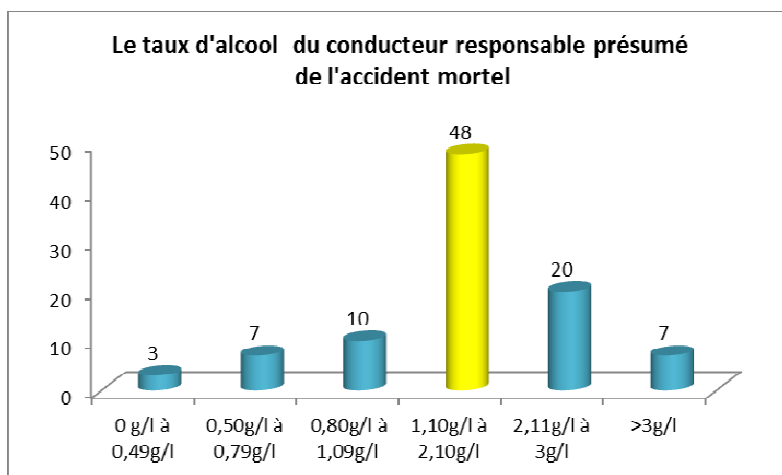
3.3 Répartition des CARP selon leur âge



Dans 6 cas sur 10 le CARP a entre 18 et 34 ans.

- les 18-24 ans représentant 24,2% des CARP
- les 25-34 ans représentant 36,8% des CARP

3.4 Répartition selon le taux d'alcool

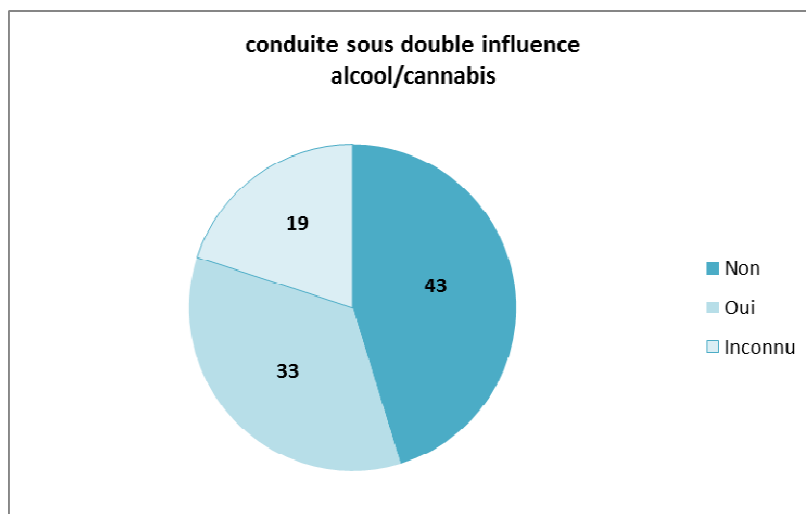


Plus de 8 conducteurs sur 10 ont un taux délictuel (89,5%).

Le taux moyen est de 1,76g/l.

Le taux le plus élevé est de 4,14g/l

3.5 La conduite sous double influence



43,4% des CARP sont sous double influence. (% établis sur la base des cas pour lesquels toutes les données sont connues).

4 Synthèse

Le conducteur alcoolisé responsable présumé d'un accident mortel

est un **homme** (95,8%)

a entre **18 et 34** ans (61%)

conduit avec un **taux d'alcool élevé** (1,76g/l en moyenne)

conduit après avoir consommé de **l'alcool et du cannabis** (43,4%)

n'est **pas titulaire du permis de conduire** (37,9%)

circule le **week-end** (61%)

Il a provoqué près de la moitié des **tués** en Nouvelle-Calédonie (46,7%)

Cette proportion s'élève à 55% lorsque le pourcentage est établi sur la base des cas pour lesquels la donnée est connue.

SOURCE INITIALE DES DONNEES : FICHER BAAC – VERSION DU 27/09/2022
2017-2021 TRAXY-BASE NATIONALE

Ces chiffres peuvent évoluer en fonction des mises à jour des bases de données formant le fichier
Nouvelle-Calédonie des accidents de la route

Lined area for data entry.

**Observatoire de sécurité routière
Nouvelle-Calédonie
S.S.C.R
DITTT**

Site web : <https://dittt.gouv.nc/securite-routiere>
CONTACT : dittt.securite-routiere@gouv.nc